

## Bilan 2016 CPER

### ■ Session du 21/06/2017

### ■ Avis présenté par M. Christophe VITAL, Rapporteur général du Plan au nom de la Commission « Finances, Prospective, Europe, Interrégionalité »

*Entendues les interventions de MM. Didier ROBERT (CGT), Patrice POLLONO (CCIR),*

*Entendues les interventions de MM. François PINTE, 1er Vice-Président du Conseil régional, Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale », Pierre MOLAGER, Directeur Général Adjoint « Territoires, ruralité et politiques européennes »,*

*Entendue l'intervention de M. Benoit JACQUEMIN, secrétaire général pour les affaires régionales par intérim,*

**89 votants. Adopté par 89 voix pour, 0 abstention, 0 contre.**

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 est doté de 412,61 M€ par l'Etat, et de 395,43 M€ par la Région, ce qui représente un total d'engagement de près de 808 M€, auxquels s'ajoute la contribution d'autres partenaires, portant le montant total à 1 170,84 M€. A cette première enveloppe, il convient d'ajouter les 99 M€ complémentaires obtenus après renégociation par la nouvelle majorité régionale, avec un avenant signé en tout début d'année 2017.

Le bilan 2016 du CPER, établi comme chaque année au 31 décembre, clôt la seconde année d'exécution, et fait apparaître un bon départ avec un rythme dynamique. Les conventions ont toutes été signées dès le début 2016.

Le rapport présenté par les deux principaux partenaires, Etat et Conseil Régional, est clair, précis et permet, au-delà d'un simple bilan chiffré, d'apprécier dans le détail les actions menées ou en cours. Cette présentation était depuis longtemps souhaitée par le CESER, et permet donc une bonne visibilité sur le degré d'avancement du contrat.

Certains programmes connaissent même un taux d'exécution particulièrement élevé :

- Il s'agit notamment, dans le volet mobilité du Pôle d'Echanges Multimodal, de la gare de Nantes, avec 65,5 % des crédits inscrits qui ont été engagés, ou des opérations du Pellerin, pour le Grand Port (100 %) ;
- Il s'agit pour l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, de l'Institut de Calcul Intensif (100 % des crédits engagés) ;
- Ou bien encore, en ce qui concerne le volet innovation, filières d'avenir et usine du futur, du Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation doté de 20M €, qui a été totalement engagé, pour 69 projets de PME.

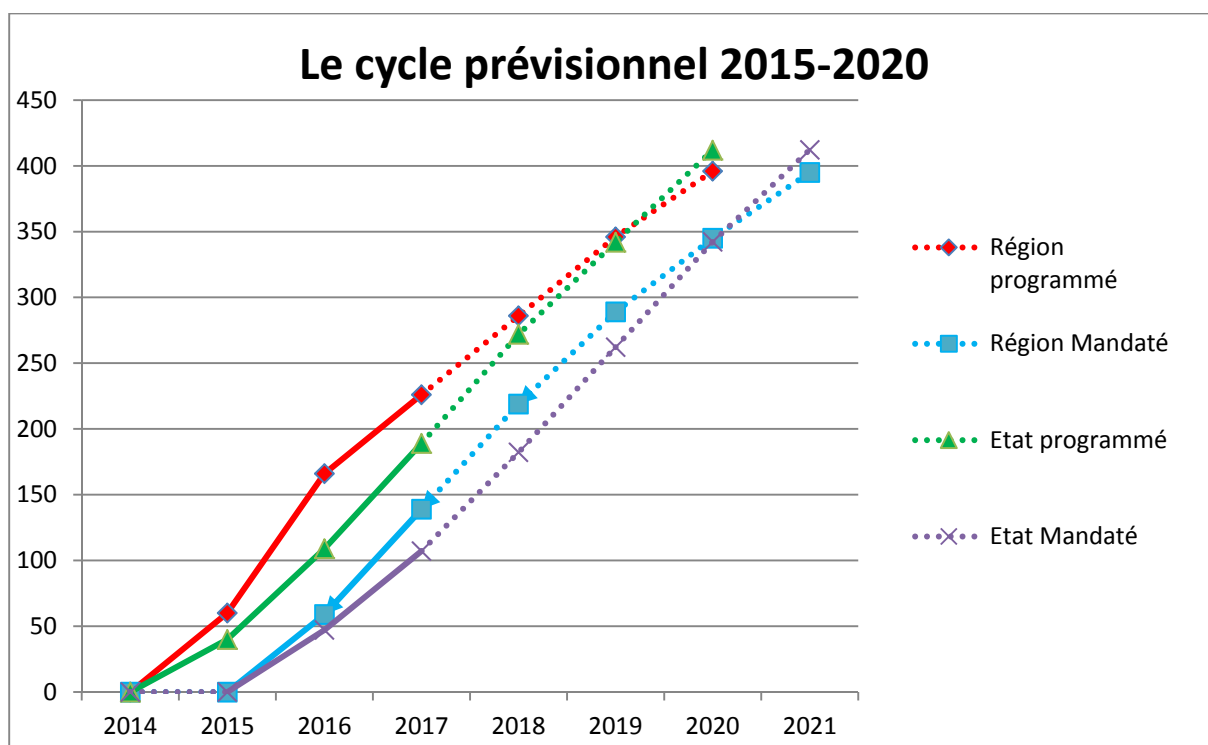
Ces quelques exemples démontrent que les besoins sont importants et ont été bien ciblés.

Ces résultats encourageants ne tiennent pas compte, cette année encore, de l'avenant dotant le contrat de 62 M€ supplémentaires pour l'Etat, et de 37,1 M€ pour la Région, obtenus après renégociation.

La dynamique constatée devrait se poursuivre et s'intensifier : on sait qu'un contrat monte en puissance à partir de la 3<sup>ème</sup> année d'exécution (2017). Le prochain bilan coïncidera avec l'évaluation « à mi-parcours » fixée à 2018.

Au regard des crédits programmés, le rythme annuel théorique (sans tenir compte du glissement habituel sur au moins deux exercices supplémentaires pour solder les opérations) est de 68,7 M€ par an pour l'Etat, et de 65,9 M€ par an pour la Région. Ce niveau n'est pas encore atteint.

En termes de mandatements, l'Etat a mandaté 47,2 M€, il lui reste donc à mandater sur le reste du contrat (hors avenant) 365,4 M€. La Région a mandaté quant à elle près de 59 M€, il lui reste à mandater 336,4 M€. Ces restes à payer ne sont pas sans incidence sur les budgets des exercices à venir en termes de crédits de paiement. Il serait intéressant d'en connaître la trajectoire. Le graphique ci-dessous permet de l'esquisser de manière théorique :



L'écart constaté entre l'État et la Région en termes de programmation, d'engagement, et de mandatement, peut s'expliquer par des règles budgétaires différentes. Il ne faudrait pas, néanmoins, que cet écart soit lié à une insuffisance de crédits affectés et reçus.

D'une manière générale, le CESER souhaite une meilleure lisibilité sur les liens entre CPER et la stratégie européenne, nouvellement définie par la Région. De même, il appelle à définir en termes d'éco-conditionnalité des critères identiques, entre memento du CPER et stratégie d'achat de la Région.

Enfin, comme le CESER l'a déjà souligné, de tels contrats dont il convient de relativiser le poids financier, sont néanmoins importants lorsqu'ils associent l'Etat, la Région et d'autres partenaires dans une programmation pluriannuelle et dans un réel partenariat. Ce partenariat est particulièrement efficace en Pays de la Loire.

Il reste que les crédits affectés au contrat ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée en termes de mobilité pour « répondre aux besoins d'accessibilité de la Région à l'échelle européenne » ; ce défi reste à relever et nécessite d'autres moyens.